

Monsieur le premier adjoint,

La délibération, c'est-à-dire la discussion du compte administratif, qui ne s'exerce pas, bien sûr, réglementairement pas sous la présidence du maire, n'est pas un moment où nous décidons, mais un moment où nous exerçons notre contrôle. Nous contrôlons l'exécution budgétaire du maire, qui est l'ordonnateur de la commune. Cette séparation des rôles est essentielle. Je souhaite que nous l'exercions pleinement.

Le maire nous a présenté son compte administratif. Il est clair, nous n'avons pas de questions.

Mais nous avons des remarques, une analyse.

Le compte administratif fait apparaître des restes à réaliser colossaux, inhabituels dans une commune. Ils traduisent sans doute les multiples aléas et dérapages de l'opération de reconstruction de l'hôtel de ville mais on atteint là des décalages vraiment énormes ! 8,2 M€ de restes à réaliser en investissement (c'est-à-dire des dépenses engagées mais pas encore mandatées en fin d'exercice budgétaire) alors que le montant total des dépenses d'investissement effectivement mandatées durant tout l'exercice 2020 n'est que de 1,6 M€...

Par ailleurs il reste encore un résultat positif de plus de 3,6 M€ en fin d'exercice. C'est encore davantage qu'en 2019, et c'est vraiment énorme pour une commune où le montant des dépenses de fonctionnement ne dépassent pas 5,8 M€ et où les investissements prévus sont modestes maintenant que sont achevées les principales opérations prévues.

Un point a aussi attiré notre attention et nous regrettons de n'en être informés qu'à l'occasion de ce bilan budgétaire. Il s'agit des dépenses salariales, en baisse du fait de la prise en charge par l'Etat du chômage partiel des agents de l'Office Municipal des Sports et de la Jeunesse. On apprend à cette occasion que les agents vacataires, eux, ont subi de plein fouet la crise sanitaire, car leur contrat a été suspendu ou supprimé. Le nombre des contrats, nous dit le rapport, a été réduit, notamment dans les écoles. Ainsi, quand les écoles n'étaient pas fermées, les agents vacataires étaient exposés plus que d'autres au Covid, mais lorsque les écoles ont été fermées, ils n'ont plus eu de salaire ! Bonjour la solidarité municipale pour une commune qui présente quand-même, je le rappelle, un solde positif de fonctionnement de 3,6 M€ en 2020 et qui a pu économiser 222 000 € grâce au Covid... Il nous est expliqué que le nombre d'heures supplémentaires a quand-même légèrement augmenté par la suite afin d'appliquer les protocoles sanitaires. Encore heureux qu'une charge supplémentaire induise, pour ces personnes professionnellement fragiles, une rémunération supplémentaire !

Mes chers collègues, l'augmentation des restes à réaliser, qui vient après beaucoup d'années semblables, n'est pas inhérente à la pandémie. Une nouvelle fois, elle n'avait pas été prévue dans le budget que nous avons voté en 2020. Cette fuite perpétuelle en avant d'excédents masqués puis constatés est récurrente d'année en année. Elle n'est pas saine. La rigueur de gestion budgétaire s'exerce dans les deux sens : maîtriser les dépenses, mais aussi être capable de réaliser les projets votés. A quoi cela sert-il de voter, ici, des budgets irréalistes constatés un an plus tard par un compte administratif affichant de telles différences ?

La Chambre Régionale des Comptes avait pointé, en 2018, cette grande distorsion entre les prévisions d'investissement et les réalisations. Elle mentionnait, sur la période 2013-2016, un taux d'exécution des dépenses d'équipement bien trop bas. Ses remarques n'ont pas vraiment été entendues. Les restes à réaliser en matière d'investissement ont doublé de 2017 à 2020, passant de 4,14 à 8,18 M€.

Nous souhaitons que la municipalité revienne à des pratiques plus vertueuses, plus rigoureuses et plus compréhensibles pour les habitants. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.